



Le 22 novembre 2015

Objet : journée d'action en faveur de l'enseignement agricole public

Madame Vidal ,
Directrice Régionale de l'Alimentation de
l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Normandie
Monsieur Ermel ,
Chef du SRFD de Haute-Normandie

Madame, Monsieur

Dans le cadre de la journée d'action en faveur de l'enseignement agricole public, initiée par l'intersyndicale SNETAP-FSU, Syac-CGT, FO nous nous permettons de vous interpeler sur quelques exemples de dysfonctionnement qui perdurent dans notre région :

- Aucune ouverture de classes n'est prévue dans l'enseignement agricole public. Les établissements s'autocensurent dans leurs projets d'évolution, car les équipes savent très bien que les moyens seront au mieux constants. Dans ce contexte, le projet d'ouverture d'un BTSA APV dans l'enseignement privé est vécu comme une provocation sur le terrain.
 - Nos établissements se doivent d'accueillir tous les élèves motivés qui en font la demande. Ils sont bien souvent contraints « aller voir ailleurs », par manque d'ambition de l'enseignement agricole public.
 - Cette situation de pilotage par les plafonnements d'effectifs, conduit à des refus de dédoublements qui sont pourtant obligatoires (inscrits dans les référentiels pour les LV et TP notamment). Comment assurer sereinement un effectif de 24 en 1^{ère} et terminale bac pro avec une classe entrante de s^{de} pro limité à 16. **Ou inversement, lorsqu'un cursus commence en seconde à 24 ou 32 alors que les seuils suivants (1^{ère}, terminale) sont à 16 ou 24, s'ils sont tous motivés pour poursuivre, la rigidité des seuils pose problème.** Par exemple, au LPA d'Evreux, la proposition de financer certains de ces dédoublements par des HSE ressemble à du « bricolage ». La NS du 21 septembre 2007 doit être appliquée.
 - Les enseignements facultatifs et les sections sportives ne sont toujours pas financés. Ils constituent pourtant de précieux atouts pour le recrutement des élèves dans nos établissements. Au LEGTA E. de Chambray par exemple, l'option équitation fonctionne sur budget établissement (ce qui représente environ un coût supplémentaire pour le lycée de 20000 euros, sans compter la participation des familles).
 - Section européenne : la section européenne au LEGTA E. de Chambray a été ouverte à budget constant. Pour compenser ce manque de moyens, les équipes pédagogiques n'ont pas eu d'autres choix que de prendre sur des heures d'AP, normalement affectées pour les classes de 2^{nde}.
 - Le financement des assistants d'éducation est toujours inférieur à celui de l'Education Nationale. Cela entraîne des charges supplémentaires pour les budgets des établissements, dont certains sont en déficit préoccupant.
-

Au LEGTA d'Yvetot, il manque toujours un poste d'AE pour sécuriser la surveillance de nuit des internats.

Au lycée du Neubourg, il manque également au moins un AE dans l'encadrement des élèves, d'autant que nous accueillons des élèves de 3^{ème} de l'Enseignement Agricole.

Au LEGTA E. de Chambray, nécessité de recourir à des « contrats aidés » en informatique et au CDI pour assurer le bon fonctionnement de ces services.

- Les financements concernant les projets d'individualisation et de tutorat sont en forte baisse. Une partie des projets prévus par les équipes pédagogiques pour le suivi des élèves ne seront donc pas réalisés. Les équipes se lassent de travailler en juin sur des projets qui ne seront pas mis en place en septembre faute de moyens.
- La dotation en postes de non-enseignants reste insuffisante. Par exemple, au LEGTA d'Yvetot, il manque toujours un 50% pour assumer les tâches d'aide-laboratoire. **Certains établissements, d'ailleurs ne sont pas dotés d'aide laboratoire. Le non remplacement à temps plein des postes d'ATLS à 70 % oblige les établissements à financer les 30 % manquants.**
- Les moyens de fonctionnement de la CHSCT régionale doivent être mis en place pour permettre aux élus d'avoir le temps de travailler. Le temps de dispense accordé par la NS du 17 juillet 2015 doit être appliqué.
- Dans le cadre de la réforme territoriale, nous reformulons nos demandes, à savoir :
 - le maintien d'un adjoint SRFD à Rouen.
 - le maintien de CTREA, et CHSCT « locaux » Haute-Normandie (durant la période transitoire couvrant nos mandats électifs jusqu'en 2017)
 - La défense des aspects favorables pour nos établissements dans les positions des Conseils Régionaux (compétences chauffeur de bus par exemple)

En espérant que tous ces problèmes soient réglés au plus vite, nous sommes conscients que tous ces dysfonctionnements sont avant tout une conséquence de la politique nationale et des moyens insuffisants attribués à l'Enseignement Agricole Public, nous vous demandons de bien vouloir transmettre ce courrier à la DGER.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

Pour l'intersyndicale de la journée d'action du 24 novembre 2015,

Franck-Olivier Pauvert
Secrétaire régional du SNETAP-FSU

Nicolas Gilot
Délégué régional SNERMA-FO

Pascal Lepeltier
Délégué régional SYAC-CGT
